



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 19 décembre 2023

## OBJET :

DE-23-12-1-39) PLAN INCLUSION HANDICAPS - BILAN 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231219-lmc1H11419H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023  
Date de Publication : 22/12/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les délibérations du 22 février 2006 portant respectivement approbation du plan handicap et création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu la délibération du 25 mars 2008 relative à la composition du Comité Tout handicap ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 10 juin 2020 relative à la création et à la composition d'un Comité Tout Handicap ;

Vu l'arrêté A22-681 du 21 décembre 2022 relative à la composition du Comité Tout handicap ;

Vu la délibération du 17 février 2022 relative à l'adoption du Plan Inclusion Handicaps au titre des années 2022-2027 ;

Considérant que le bilan des actions réalisées par la Ville, au titre de l'année 2022, a été présenté au Comité Tout handicap le 7 novembre 2023 ;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 13 décembre 2023,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du bilan annuel du Plan Inclusions Handicap 2012/2027 au titre de l'année 2022.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231219-lmc1H11419H1-DE Date de réception en Préfecture : 22/12/2023 Date de Publication : 22/12/2023
--